

Lettre circulaire 19/3 modifiant la lettre circulaire modifiée 09/1 du Commissariat aux Assurances relative au rapport distinct à fournir par le réviseur des entreprises d'assurances directes

Suite aux modifications législatives et réglementaires relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, il est apparu opportun de compléter le point 17 du rapport distinct traitant de la conformité des entreprises d'assurances en cette matière.

Le point 17 du rapport distinct avait été introduit à partir du reporting concernant l'exercice 2010 sans que cette modification n'ait été reflétée dans l'annexe à la lettre circulaire 09/1.

Outre les modifications proposées à l'alinéa 1, la présente lettre circulaire entend réparer cet oubli.

Il est enfin profité de l'occasion pour mettre à jour la base légale de la lettre circulaire et pour tenir compte du nouveau mode de transmission des fichiers du reporting.

En conséquence la lettre circulaire 09/1 du Commissariat aux Assurances relative au rapport distinct à fournir par le réviseur des entreprises d'assurances directes est modifiée comme suit :

1. Les deux premiers alinéas sont modifiés comme suit :

« Conformément à l'article 94 de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances toute entreprise d'assurance luxembourgeoise est obligée à se soumettre à une révision comptable externe à effectuer annuellement, aux frais de l'entreprise, par un réviseur d'entreprises agréé.

L'article 95 de cette même loi implique le réviseur dans le contrôle prudentiel à exercer par le Commissariat aux assurances »

2. A l'alinéa 5 premier tiret la dernière phrase est supprimée.
3. Il est inséré à la suite de l'alinéa 5 un nouvel alinéa libellé comme suit :

« Les modalités de transmission des deux parties sont communiquées annuellement aux entreprises d'assurances lors de la transmission des fichiers du reporting annuel. »

4. A la suite du point 16 il est inséré un point 17 libellé comme suit :

« 17. Obligations en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme

Les réponses aux questions du point 17 n'ont pas pour vocation à se substituer aux diligences à effectuer par le réviseur d'entreprises agréé dans le cadre du règlement CAA n° 13/01 du 23 décembre 2013 relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

Pour les entreprises d'assurance non vie non agréées pour les branches «crédit» ou «caution» seule une réponse à la question 17.7 devra être apportée.

Il y a lieu de se référer:

- pour les questions 17.1 à 17.6, à la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

et

- pour la question 17.7, à la loi du 27 octobre 2010 relative à la mise en œuvre de résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et d'actes adoptés par l'Union européenne comportant des interdictions et mesures restrictives en matière financière à l'encontre de certaines personnes, entités et groupes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. »

5. Le questionnaire annexé à la lettre circulaire est remplacé par le questionnaire figurant en annexe.

Les dispositions de la présente lettre circulaire sont applicables pour la première fois pour le rapport distinct relatif à l'exercice 2018.

Pour le comité de direction

Claude WIRION
Directeur

Rapport distinct - Partie I

pour l'exercice 2018 de la compagnie

ABCDE ASSURANCE

| | | |
|--|---|--|
| <p>0.1 Nom du réviseur:</p> <p>0.2 Adresse email professionnelle personnelle du réviseur:</p> | <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div> | |
| 1. Mission de réviseur | | |
| <p>1.1 Nombre d'heures prestées au titre de la mission de contrôle légal des comptes annuels au sens de l'avis de l'IRE du 15 février 2007</p> <p style="margin-left: 20px;">- par des réviseurs agréés</p> <p style="margin-left: 20px;">- par d'autres professionnels</p> <p>1.2 La mission légale susvisée comporte-t-elle</p> <p style="margin-left: 20px;">- des révisions intrannuelles</p> <p style="margin-left: 20px;">- l'audit de la liasse de consolidation</p> <p style="margin-left: 20px;">- d'autres travaux dans le cadre d'instructions de consolidation groupe</p> | <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div> <p style="margin-top: 10px;"> <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non </p> | |
| | | Selon votre réponse veuillez indiquer, dans les cellules ci-dessous qui seront activées automatiquement, la page dans la partie II du rapport distinct à laquelle se trouvent les détails en question. |
| 2. Rapport de révision | | |
| <p>2.1 Le rapport de révision a-t-il pu être établi et signé à la date d'établissement du rapport distinct ?</p> <p>2.2 Dans l'affirmative le rapport de révision comporte-t-il des réserves (qualifications ou matters of emphasis) ?</p> <p>2.3 Dans la négative le réviseur a-t-il l'intention d'émettre des réserves (qualifications ou matters of emphasis) ?</p> <p>2.4 Le rapport de gestion comporte-il l'ensemble des informations visées par l'article 85 de la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels et consolidés des entreprises d'assurances ?</p> | <p style="margin-top: 10px;"> <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non </p> | |
| | | Détails à la page: <input style="width: 40px;" type="text"/> Détails à la page: <input style="width: 40px;" type="text"/> Détails à la page: <input style="width: 40px;" type="text"/> |
| 3. Publication des comptes de l'exercice précédent | | |
| <p>3.1 A la date de signature du présent rapport distinct l'entreprise a-t-elle satisfait à l'ensemble de ses obligations de publication de ses comptes de l'exercice précédent ?</p> <p>3.2 Les délais légaux ont-ils été respectés ?</p> | <p style="margin-top: 10px;"> <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non </p> | |
| | | Détails à la page: <input style="width: 40px;" type="text"/> |
| 4. Respect des consignes du Commissariat données lors du reporting de l'exercice précédent | | |
| Le point 4 de la partie II du rapport distinct de comporte pas de question dans la partie I | | |
| 5. Evaluation des actifs des postes C II, III et IV | | |
| <p>5.1 Existe-t-il des dépréciations non actées car non jugées durables sur des actifs autres que les titres à revenu fixe ?</p> <p>5.2 Dans l'affirmative, à combien s'élève le total des moins-values correspondantes non actées ?</p> <p>5.3 Existe-t-il des dépréciations non actées car non jugées durables sur titres à revenu fixe pour des motifs tenant à la qualité des émetteurs ?</p> <p>5.4 Dans l'affirmative, à combien s'élève le total des moins-values correspondantes non actées ?</p> | <p style="margin-top: 10px;"> <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non </p> | |
| | | <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div> |

6. Registre des actifs représentatifs

6.1 L'entreprise d'assurances dispose-t-elle d'un registre conforme à la lettre circulaire 08/4 du Commissariat aux assurances ?

Oui Non

6.2 Tous les actifs représentatifs des provisions techniques au 31 décembre de l'exercice sont-ils inscrits dans ce registre dans la forme précisée par la lettre circulaire précitée ?

Oui Non

Détails à la page:

7. Etat des actifs représentatifs des provisions techniques

7.1 L'état a-t-il été établi conformément aux dispositions du chapitre 3 de la lettre circulaire 08/4 du Commissariat aux assurances, en respectant en particulier les catégories d'actifs ?

Oui Non

Détails à la page:

7.2 L'état comporte-t-il tous les actifs mentionnés au registre et ce à hauteur de leur affectation dans les colonnes des actifs affectés à la représentation des provisions techniques ?

Oui Non

Détails à la page:

7.3 L'état comporte-t-il des actifs non inscrits au registre autres que ceux inscrits à la colonne des actifs non affectés ?

Oui Non

Détails à la page:

7.4 (question supprimée depuis le reporting de l'exercice 2010)

7.5 Sur base d'un contrôle exhaustif ou d'un sondage, y a-t-il des violations autres que purement passives aux limites globales ou par émetteur telles que définies par la lettre circulaire 15/3 du Commissariat aux assurances ?

Détails à la page:

7.6 L'entreprise dispose-t-elle de procédures internes écrites afin de garantir le respect des règles d'investissement des circulaires relatives aux contrats en unités de compte ?

Oui Non

Détails à la page:

7.7 En cas de réponse affirmative à la question 7.6, ces procédures sont-elles jugées adéquates par le réviseur ?

Détails à la page:

7.8 En cas de réponse affirmative à la question 7.7, ces procédures sont-elles appliquées en pratique ?

Détails à la page:

7.9 Pour les actifs déposés auprès d'un établissement de crédit sur des comptes couverts par une convention de dépôt, la valeur totale de ces actifs est-elle identique à la valeur inscrite sur l'état des conventions de dépôt ?

Oui Non

7.10 Dans la négative l'entreprise a-t-elle pu fournir des justifications jugées pertinentes par le réviseur ?

Détails à la page:

8. Etat des conventions de dépôt

8.1 Tous les dépôts renseignés dans l'état annuel des conventions de dépôt sont-ils couverts par une convention dûment approuvée par le Commissariat à la clôture de l'exercice ?

Oui Non

8.2 En cas de réponse négative, les dépôts ont-ils été couverts par une convention approuvée par le Commissariat aux assurances au moment de l'émission du rapport distinct ?

Détails à la page:

8.3 La valeur des dépôts renseignée pour chaque établ. de crédit est-elle identique à la valeur inscrite sur les extraits bancaires relatifs aux comptes couverts par la convention de dépôt (c.-à-d. sans prise en considération des comptes exclus de la convention de dépôt) ?

Oui Non

8.4 En cas d'écarts l'entreprise a-t-elle pu fournir des justifications jugées pertinentes par le réviseur ?

Détails à la page:

9. Approbation des fonds internes collectifs (entreprises d'ass.-vie seul.)

9.1 La compagnie inclut-elle dans ses produits des fonds internes collectifs non repris sur la fiche de renseignement relative à l'exercice ?

9.2 Dans l'affirmative la situation a-t-elle été régularisée à la date d'émission du rapport distinct ?

Détails à la page:

9.3 Des fonds internes collectifs repris sur la fiche de renseignement sont-ils utilisés sous une dénomination différente, sans que le changement de dénomination n'ait fait l'objet d'un accusé de réception de la part du Commissariat ?

Détails à la page:

10. Violation de l'obligation de confidentialité

10.1 Le réviseur a-t-il pris connaissance de faits ou de pratiques susceptibles, à son avis, de constituer une infraction aux dispositions de l'article 300 de la loi modifiée du 7 décembre 2015 relatif au secret des assurances ?

Oui Non

Détails à la page:

11. Violation du principe de spécialisation

11.1 L'entreprise d'assurance exerce-t-elle des activités qui ne sont pas directement liées à l'activité d'assurance proprement dite ?

Oui Non

Détails à la page:

12. Organigramme simplifié du groupe dont fait partie l'entreprise

12.1 L'organigramme simplifié joint au compte-rendu renseigne-t-il toutes les participations directes et indirectes de l'entreprise d'assurances dans une autre entreprise, quel que soit son domaine d'activité, toutes les entreprises détenant une participation directe de 10% ou plus dans l'entreprise d'assurance et toutes les entreprises-mères directes ou indirectes des actionnaires directs ?

Oui Non

Détails à la page:

12.2 Pour tous les liens de participation de l'organigramme, les taux de participation corrects ont-ils été renseignés ?

13. Utilisation d'instruments dérivés

13.1 Une politique en matière d'instruments financiers dérivés a-t-elle été approuvée par le conseil d'administration ?

Oui Non

13.2 Une politique en matière d'instruments financiers dérivés est-elle documentée dans un ensemble de procédures écrites ?

Oui Non

13.3 En cas de réponse affirmative les procédures contiennent-elles une définition des instruments dérivés visés ?

Oui Non

13.4 Le respect de cette politique est-il contrôlé régulièrement ?

13.5 L'entreprise détient-elle directement des instruments dérivés à la clôture de l'exercice:

- parmi les actifs représentatifs des provisions techniques autres que celles des contrats pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances ?

Oui Non

- parmi les actifs représentatifs des provisions techniques des contrats pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances ?

Oui Non

- parmi les actifs non représentatifs des provisions techniques ?

Oui Non

13.6 L'entreprise a-t-elle émis des instruments financiers dérivés ?

Oui Non

13.7 En cas d'utilisation au cours de l'exercice d'instruments dérivés au titre d'actifs autres que ceux des contrats pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurances, à combien s'élève:

- le total des achats de l'exercice

- le total des ventes de l'exercice

- la valeur de marché des instruments détenus à la fin de l'exercice

- la valeur de marché des instruments émis à la fin de l'exercice

- l'exposition notionnelle pour les instruments émis à la fin de l'exercice

- l'exposition notionnelle maximale pour les instruments émis en cours d'exercice

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

13.8 Une charge potentielle résultant de l'émission d'instruments dérivés est-elle indiquée au bilan de clôture ?

Oui Non

13.9 Une charge potentielle résultant de l'émission d'instruments dérivés est-elle indiquée hors bilan ?

Oui Non

| | |
|---|--|
| <p>14. Engagements hors bilan</p> <p>14.1 Existe-t-il des engagements hors bilan renseignés à l'annexe du bilan autres que ceux résultant de locations d'immeubles, de leasing de matériel et logiciels utilisés pour usage propre, de garanties de loyer accordées au personnel de l'entreprise et d'instruments dérivés ?</p> <p style="text-align: right;"><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> | <p>Détails à la page: <input type="text"/></p> |
| <p>15. Opérations intragroupe</p> <p>15.1 L'entreprise dispose-t-elle de procédures internes écrites lui permettant de répertorier toutes les opérations que l'entreprise réalise avec les sociétés visées à l'article 89 du règlement du Commissariat aux Assurances N° 15/03 du 7 décembre 2015 relatif aux entreprises d'assurance et de réassurance, tel que modifié ?</p> <p style="text-align: right;"><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>15.2 En cas de réponse affirmative à la question 15.1, ces procédures sont-elles jugées adéquates par le réviseur ?</p> <p>15.3 En cas de réponse affirmative à la question 15.2, ces procédures sont-elles appliquées en pratique ?</p> <p>15.4 Les opérations intragroupe sont-elles réalisées aux conditions normales du marché ?</p> <p style="text-align: right;"><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> | <p>Détails à la page: <input type="text"/></p> |
| <p>16. Contrôle sur place</p> <p>Il n'y a pas eu d'envoi de rapport de contrôle sur place au cours des 24 mois précédant la clôture de l'exercice</p> <p>16.1 Toutes les recommandations et injonctions du Commissariat ont-elles été suivies d'effet dans la pratique ?</p> | <p>Détails à la page: <input type="text"/></p> |
| <p>17. Obligations en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme</p> <p>17.1 L'entreprise dispose-t-elle de procédures internes écrites en matière</p> <p style="margin-left: 20px;">a) de vigilance à l'égard de la clientèle <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p style="margin-left: 20px;">b) de coopération avec les autorités, y inclus le Commissariat aux Assurances <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p style="margin-left: 20px;">c) de conservation des documents et pièces <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p style="margin-left: 20px;">d) de contrôle interne <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p style="margin-left: 20px;">e) d'évaluation et de gestion des risques <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p style="margin-left: 20px;">f) d'acceptation des clients <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p style="margin-left: 20px;">g) de formation et de sensibilisation du personnel <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>17.2 En cas de réponse affirmative à tout ou partie de la question 17.1, les procédures existantes sont-elles jugées adéquates par le réviseur pa rapport aux dispositions légales et réglementaires applicables ?</p> <p>17.3 En cas de réponse affirmative à la question 17.2, ces procédures sont-elles appliquées en pratique ?</p> <p>17.4 Si l'entreprise fait partie d'un groupe, existe-t-il des politiques et procédures coordonnées à l'échelle du groupe ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>17.5 L'entreprise a-t-elle procédé à une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme auxquels elle est exposée ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>17.6 En cas de réponse affirmative à la question 17.5, l'évaluation des risques est-elle jugée adéquate par le réviseur eu égard aux facteurs de risques suivants: clients, pays ou zones géographiques, produits, services, transactions et canaux de distribution (y compris les intermédiaires) ?</p> <p>17.7 L'entreprise a-t-elle mis en place un dispositif adéquat afin de mettre en oeuvre les résolutions de Conseil de Sécurité des Nations Unies et les actes adoptés par l'Union européenne comportant des interdictions et mesures restrictives en matière financière à l'encontre de certaines personnes, entités ou groupes dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> | <p>Détails à la page: <input type="text"/></p> <p>Détails à la page: <input type="text"/></p> <p>Détails à la page: <input type="text"/></p> <p>Détails à la page: <input type="text"/></p> <p>Détails à la page: <input type="text"/></p> |